



SAINTONGE

Décision n° 299 / 2020

AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/017 - Construction d'une chaufferie bois pour une pépinière d'entreprises dédiée à l'aéronautique

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Construction d'une chaufferie bois pour une pépinière d'entreprises dédiée à l'aéronautique" a été attribué à ENERTEK Agence Atlantique, Hôtel d'entreprises Océane, 27, avenue Victor-Louis Bachelar, 17300 ROCHEFORT ;

Vu la Décision n°1/2020 arrêtant la procédure de passation parue le 22 novembre 2019 au niveau national sous le n° 19-175772 ;

Considérant que la procédure peut être relancée sous la forme de marché sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant le DCE N° 2020/017 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, ENERTEK Agence Atlantique, Hôtel d'entreprises Océane, 27, avenue Victor-Louis Bachelar, 17300 ROCHEFORT ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 100.000,00 € HT soit 120.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la demande d'offre envoyée par mail aux 9 entreprises suivantes : DALKIA, CIGEC, Entreprise JAMOT, SARL BALOUT Fils, Okofen, Ets FORTIER, HARGASSNER, SARL ALBERT, LHOUMEAU Jacky ; le 14 mai 2020 ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 8 juin 2020 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 5 décembre 2020 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- CIGEC, 34 Route de Bressuire, 79200 CHATILLON SUR THOUET (168.858,57 € HT soit 202.630,28 € TTC, (20% TVA)) ;
- Entreprise JAMOT, 24600 RIBERAC (161.723,32 € HT soit 194.067,98 € TTC, (20% TVA)) ;
- DALKIA, 4 bis rue Françoise d'Eaubonne, 31200 TOULOUSE (155.155,00 € HT soit 186.186,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- CIGEC, 34 Route de Bressuire, 79200 CHATILLON SUR THOUET (132.114,14 € HT soit 158.536,97 € TTC, (20% TVA))
- Entreprise JAMOT, 24600 RIBERAC (125.988,07 € HT soit 151.185,68 € TTC, (20% TVA))
- DALKIA, 4 bis rue Françoise d'Eaubonne, 31200 TOULOUSE (120.258,02 € HT soit 144.309,62 € TTC, (20% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres du 2 juillet 2020 rédigé par le maître d'oeuvre, ENERTEK Agence Atlantique, Hôtel d'entreprises Océane, 27, avenue Victor-Louis Bachelar, 17300 ROCHEFORT ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit DALKIA, 4 bis rue Françoise d'Eaubonne, 31200 TOULOUSE, pour un montant de 120.258,02 € HT soit 144.309,62 € TTC, (20% TVA)

La PSE suivante est retenue par la présente notification : Prolongement réseau en attente ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver le rapport d'analyse des offres du 2 juillet 2020, rédigé par le maître d'oeuvre, ENERTEK Agence Atlantique, Hôtel d'entreprises Océane, 27, avenue Victor-Louis Bachelar, 17300 ROCHEFORT.

Article 2 : D'attribuer le marché "Construction d'une chaufferie bois pour une pépinière d'entreprises dédiée à l'aéronautique" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit DALKIA, 4 bis rue Françoise d'Eaubonne, 31200 TOULOUSE, pour un montant de 114.000,00 € HT + la PSE 1 Prolongement réseau en attente 6.258,02 € HT soit un total de 120.258,02 € HT soit 144.309,62 € TTC, (20% TVA)

La PSE 1 est retenue par la présente notification.

Fait à Jonzac,
Le 02 JUIN 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge

7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON